

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 MAI 2005 A VOUZIERIS

Présents :

Mesdames Marie-Ange BROUILLON, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Véronique DAVE, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Chantal GIOT, Marie-Ange LALLEMAND, Sylvie LEFORT-GENTIL, Aline LE GALL, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Marie-Paule PICHON, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Brigitte RAGUET et Messieurs Edmé ALEXANDRE, Régis BARRE, René BOCQUET, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Michel BRISSET, René BUSQUET, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Robert DARCO, Jean-Pierre DAUMONT, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Gérard DUPUY, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, Christian GARREZ, Robert GEROMETTA, Bernard GIRONDELOT, Joël GOBERT, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Philippe HENRY, Pierre HU, Hervé LAHOTTE, Jackie LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, Nicolas MALHERBE, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Pierre MILHAU, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Denis OUDIN, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Robert RAGUET, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, René SALEZ, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

Représentés :

Mme Agnès BEGNY donne pouvoir de vote à M Gérard DEGLAIRE
Mme Françoise BONOMME donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS.
Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M Bernard PIERRET
Mme Marie-Françoise GEILLE donne pouvoir de vote à M André MALVAUX
Mme Marie-Hélène MOREAU donne pouvoir de vote à Mme Véronique DAVE.
M Claude ANCELME donne pouvoir de vote à M me Geneviève COSSON.
M Bernard DAY donne pouvoir de vote à Mme Marie-Ange BROUILLON.
M Roland DESTENAY donne pouvoir de vote à M Christophe ROGIE.
M Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M Jean-Pierre DAUMONT.
M Denis PREVOT donne pouvoir de vote à M Gérard MOUTON.

Monsieur Jean-Luc PAYER est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. SERVAIS rappelle aux délégués qu'ils ont reçu une invitation pour participer à la signature du contrat de Pays le 8 juin à 18 heures 30 à la salle des fêtes de

Vouziers et que, pour la bonne organisation, il serait bon de répondre en s'inscrivant à la sortie.

Pour information, le tableau du Contrat de Pays 2004/2006 a été distribué à l'ensemble des délégués communautaires présents.

Les personnes n'ayant pu assister à ce Conseil de Communauté peuvent demander ce document au secrétariat de la 2C2A.

Puis M. SERVAIS fait la présentation de Nathalie GRODECOEUR, Technicienne Territoriale chargée des travaux dans les logements communaux. Celle-ci travaille dans les bureaux rue Chanzy.

Il fait également la présentation de Mathieu LEVI, chargé de mission Economique. Beaucoup le connaissent car cela fait un an qu'il est ici mais certaines personnes se demandaient encore qui il était.

C'est lui qui s'occupe de l'ORAC et qui s'en occupait déjà lorsqu'il était venu en contrat à durée déterminée.

Un point supplémentaire est apporté à l'ordre du jour. Il s'agit d'une **proposition de délibération pour l'aménagement des locaux du Cerfe (ancien CIN)**.

Une feuille concernant cette proposition est distribuée aux délégués.

L'ajout de ce point supplémentaire est adopté à l'unanimité.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/03/05

M. SERVAIS fait part d'une remarque reçue de M. LAMBERT concernant le compte-rendu du Conseil du 29 mars 2005, page 10, paragraphe 4, Zone d'Activités de Vouziers, projet d'extension, délibération modificative autorisant une DUP.

Il demande que soit ajoutée, après sa question : « qu'en est-il de la prise en charge de l'assainissement ? », la phrase suivante : « Une convention devrait être signée afin de répartir la charge financière entre les deux parties, c'est-à-dire, la Communauté de Communes et la ville de Vouziers ».

Dans le compte-rendu, il était précisé également que la ville de Vouziers a la compétence « voirie »

M. SERVAIS : J'en prends acte et ce sera noté dans le compte-rendu.

M. DAUMONT fait, quant à lui, une remarque sur la proposition d'augmentation de la fiscalité à 10 %, page 8, premier paragraphe du compte-rendu du Conseil de Communauté du 29 mars 2005.

Il rappelle que le Président avait dit : « Ce n'est pas un problème car l'éventualité a été étudiée ».

M. DAUMONT fait une autre remarque. Il aimerait que lorsqu'une question est posée, celle-ci ne soit pas forcément prise comme une agression. Les réponses du Président ne devraient pas être dites sur un ton sarcastique ou ironique.

M. SERVAIS est d'accord mais il demande que ce soit dans les deux sens. La question et la réponse doivent être au même niveau.

Plus aucune remarque n'étant apportée, M. SERVAIS soumet le compte-rendu du Conseil de Communauté du 29 mars 2005 (modifié avec les deux remarques) aux voix.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

II- «MANAGEMENT DE CRISE » : RESULTATS DE L'ETUDE MENEES DANS LE CADRE DU DOSSIER ET LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CONCRET DU VOUZINOIS, PRESENTES PAR LE CABINET 2CB CONSEIL - DELIBERATION

M. SERVAIS : Cela fait trois ans qu'on dit qu'il est impossible d'en dire plus. M. GROFF, ancien Président, faisait les mêmes remarques. Avant d'être élu Président, je n'en savais pas plus que vous.

La confidentialité était demandée, entre autre par Thalès, afin que l'on puisse travailler sérieusement sans risquer de se faire prendre l'idée.

Aujourd'hui, le travail réalisé jusqu'à présent va pouvoir être présenté.

M. Claude BOICHIS, de 2CB Conseil est ici dans cet objectif.

Un descriptif de 18 pages établi par 2CB Conseil est projeté aux Membres du Conseil de Communauté avec les commentaires de M. Claude BOICHIS.

Page 3 : Les Origines du projet INTERREG III

Le projet est initié en 2000 ; l'Agence Prévention et Sécurité, province du Luxembourg et la 2C2A obtiennent en 2002 une contribution du Programme Européen INTERREG.

M. Claude BOICHIS précise que seules les actions qui concernent la 2C2A ont été reprises, les budgets français et belges étant séparés.

Le projet comprend pour la partie française une Etude de Faisabilité sur une Offre Globale de Services, le SERT présenté plus loin dans le document. Cette étude devait faire ressortir si ce projet était fiable et opportun ou bien s'il fallait attendre encore quelques années.

Ce qui est intéressant, c'est l'engagement de la 2C2A : il doit y avoir des avantages dans ce projet, sur l'image, l'emploi, le positionnement de la commune en Europe etc. M. BOICHIS indique que les Ardennes étant positionnées au centre d'un réseau européen, cette région est donc aussi favorable que la vallée du Rhône par exemple.

Page 4 : Le contexte Risques TMD

Le transport des matières dangereuses reste aujourd'hui positionné entre plusieurs acteurs responsables de la sécurité ; beaucoup de transporteurs et de nombreux interlocuteurs. En cas d'accident on a pu constater que les autorités ont eu du mal à s'organiser, il est donc nécessaire qu'il existe une entité pour se positionner sur ce sujet.

Page 6 : Les acteurs TMD en Europe

Tous les acteurs européens ont besoin d'échanger des informations ; l'idée de base était d'engager une étude de marché.

Page 7 : Etude de marché BVA-2CB

Une étude clientèle a été confiée à BVA pour évaluer quels étaient les besoins en matière de maîtrise et de gestion de situation de crise. Il en est ressorti quatre besoins fondamentaux qui sont les suivants :

- ↪ Information
- ↪ Formation à distance
- ↪ Entraînement en environnement virtuel
- ↪ Gestion (outils pratiques et opérationnels, bases de données...)

Sur le graphique il apparaît que le besoin d'informations est énorme. En ce qui concerne la formation à distance, la demande est moins importante car il n'y avait pas une bonne perception de ce qui pouvait être apporté.

Page 8 : Etude de marché BVA-2CB (suite)

165 entités en France et en Belgique ont été interrogées représentant un panel important. 75 % des personnes ont accepté de répondre à l'étude ce qui est exceptionnel, c'est un sujet qui interpelle beaucoup le public.

Les personnes ont été séduites par un système regroupant l'ensemble de leurs besoins (une sorte de guichet unique), d'où l'idée de créer un portail pour y trouver tous les éléments nécessaires ainsi que la formation et l'entraînement en environnement virtuel, cela apparaissant comme des propositions innovantes.

A noter que les informations trouvées sur certains sites internet ne sont pas toujours fiables car les changements sont fréquents. Le portail étant un endroit sûr et fiable où on pourra trouver toutes les informations relatives aux TMD.

Nous sommes allés en Amérique du Nord pour étudier l'offre de services qui est proposée dans ce domaine. Il a été constaté que 70 fournisseurs offraient des services relatifs aux TMD, aucun portail offrant un ensemble d'informations dans ce domaine n'existe chez eux également.

Les industries chimiques, les professionnels du transport etc. ont des connaissances sur la réglementation mais chacun dans leurs domaines spécifiques, aucun système global n'existe. On pourra aussi améliorer la connaissance générale par le biais de forum de discussion.

Il existe des grands organismes de formation en classe (=in situ) mais pas à distance. Il n'existe pas de simulation non plus. L'Ecole des Pompiers des Bouches du Rhône organise des exercices par simulations pour les incendies mais pas sur le sujet des matières dangereuses.

Page 9 : Le système global

Le SERT offrira des prestations de service via internet, mais pour rapprocher les acteurs il sera nécessaire d'avoir un lieu concret. Ce lieu sera un pôle d'excellence dénommé ARISKA localisé sur Vouziers.

L'information devra être de qualité et validée pour faire venir les gens. Le COSERT, quant à lui, sera un Comité d'Experts qui devra valider les contenus et les nouveautés et avancements.

Page 10 : Le SERT (une plaquette d'information est distribuée aux Membres du Bureau).

Le SERT reprend donc les quatre besoins fondamentaux qui ont été cités plus haut.

INFOSERT est un portail qui donnera l'accès à l'information, permettra des échanges entre transporteurs et industriels etc.

EDUSERT Formation et Entraînement se transmettra via internet, mais pas de simulation.

ARISKA pourrait être le lieu pour des exercices d'entraînement (simulation).

Il faut savoir que sur le terrain, les exercices de simulation ont un coût énorme alors qu'en virtuel les coûts sont beaucoup plus raisonnables.

Page 11 : Chiffres clés

Les deux grands volets étudiés lors de l'Etude de Faisabilité ont été : l'Information et la Formation à distance.

Ces deux activités vont générer des résultats. Ces activités se limitant à des prestations de service, il n'y aura donc pas besoin de gros investissements.

Page 12 : Le Centre ARISKA

Le Centre ARISKA doit être un Pôle d'Excellence, pas seulement un centre de formation banal, mais un lieu concret de rencontres et d'activités des acteurs TMD européens.

Le campus d'Entraînement n'a pas été chiffré en tant qu'investissement avec Thales. Il faudra que l'on engage des éléments complémentaires de ce que l'on veut implanter.

Les bureaux du SERT et du COSERT seront implantés au Centre ARISKA.

Un mastère Risques TMD en formation de niveau BAC + 4 à 5 pourrait être créé, il n'en existe pas actuellement. Il en existe pour les risques naturels mais pas pour les TMD.

Page 13 : Le COSERT

C'est un Comité dédié à la maîtrise des risques TMD. Les premiers séminaires débuteraient en 2007.

Une personne importante pourrait présider le Comité, deux ou trois grands industriels également.

Page 14 : L'organisation visée

Le SERT sera une société commerciale portée par 2CB Conseil.

Concernant ARISKA : le type d'organisation gérant le Centre ARISKA reste à définir, cela pourrait être un ensemble hôtelier, une SEM... la 2C2A étant le porteur de ce projet, c'est à elle de faire le choix. Le COSERT servira d'interface au niveau des Ministères.

Page 15 : Les atouts du projet

Rappel : le système global est un concept novateur qui n'existe pas actuellement en Europe ni en Amérique du Nord.

Pour le COSERT, l'INERIS sera un partenaire indispensable.

Page 16 et 17 : Les étapes suivantes

Une partie des actions correspondant au premier semestre 2005 est terminée, des actions restent en cours dont la validation du contexte d'implantation.

Page 17 : Etape en cours - les résultats obtenus et les actions à entreprendre

Le Ministère de l'Intérieur va soutenir le lancement du COSERT ce qui est très important.

Pour le Centre ARISKA, le Conseil devra valider la poursuite de l'étude pour qu'il s'inscrive dans le Vouzinois et y implanter ses activités.

DÉBAT

Mme Chantal GIOT : Dans les Ardennes, tous les secteurs ne seront pas équipés en haut-débit. La plupart des formations et des consultations se faisant par Internet, c'est un minimum pour pouvoir travailler correctement.

M. BOICHIS : Dans le plan de développement, les premières actions vont se mener en 2006/2007. D'ici 2007/2008, la plupart des régions françaises, où se trouvent des implantations industrielles, seront en haut-débit.

Ceci n'intéresse pas que les Ardennes. C'est pour une vocation nationale, voire internationale. S'il reste encore un certain nombre de personnes qui auront du mal dans les Ardennes, elles se déplaceront au Centre ARISKA, ce ne sera pas très loin. Ce que l'on vise, c'est de pouvoir former des gens dans la région Lyonnaise, Toulousaine ou en Bretagne, c'est-à-dire des personnes qui ne se déplaceraient jamais ici et sur lesquelles on peut générer cette activité.

Il est prévu l'embauche de 20 personnes.

Ce qu'on attend des délégués ce soir :

Le Bureau s'est prononcé sur ces éléments mais il faut la validation de l'ensemble des délégués communautaires. Il faut l'accord car cela n'a pas été voté au budget pour financer l'étape en cours qui est de 86 240 € H.T. Le Conseil Général s'est déjà engagé pour en prendre à sa charge 50 %, soit 43 120 €.

De plus, il y a en attente une décision, lorsque la commission du FADER du Crédit Agricole se réunira, pour obtenir un financement qui nous a été présenté comme pouvant aller de 10 à 30 K€.

Il a été imaginé d'avoir aussi la possibilité de financements d'Etat mais il n'y a pas d'éléments concrets.

Si les autres financements ne peuvent pas être obtenus, il y a un maximum de l'ordre de 33 000 € à financer par la 2C2A pour que l'opération puisse se poursuivre, et que le centre ARISKA puisse s'implanter dans le Vouzinois.

Pour la 2C2A, il restera l'implantation physique du centre avec la structure à décider.

M. SERVAIS : Pourquoi 33 000 € ? En ce qui concerne le FADER, on attend entre 10 et 30 K€. On a pris le minimum, c'est-à-dire 10 000 € ($86\,240 - 43\,120 - 10\,000 = 33\,120$ €).

Ce projet entrant exactement dans les conditions d'éligibilité du FSE et du Fader, le montant de 33 000 € pourra diminuer en fonction des subventions perçues dans le cadre de ces 2 fonds.

M. DEOM : Question sur 2 niveaux : le niveau local et le niveau transport de matières dangereuses.

Pour ce qui est du transport des matières dangereuses, je précise que je suis conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses de la classe 1, donc je connais bien le sujet. J'apporte une précision : l'obligation de formation des transports des matières dangereuses nécessite des stages de 5 ou 6 jours, suivant les spécialités, et je vois mal comment on peut rester 5 ou 6 jours devant un site internet. Il y a sûrement une solution à cela.

Par contre au niveau local, j'ai ressenti un petit malaise car j'ai remarqué quelques contradictions dans le discours. Je ne comprends pas comment le Conseil Général a pu voter une subvention pour quelque chose qui n'a pas encore été décidé.

La deuxième contradiction, on nous dit que la 2C2A est d'ores et déjà propriétaire des noms commerciaux et des marques mais on nous dit, « si vous ne financez pas, on peut aller ailleurs ». Si on est propriétaires des noms commerciaux, on a tout de même notre mot à dire.

La conclusion qui s'impose, c'est que la 2C2A doit de nouveau mettre la main à la poche après avoir déjà versé 80 000 € pour financer l'étape en cours. Il y a quand même deux points sur le tableau dont on n'a pas parlé, à savoir l'implantation du Centre ARISKA et la mise en place des moyens financiers et humains pour réaliser ce centre car pour ça, il faut mettre aussi des sommes.

Je suis suspicieux parce que depuis le début du projet Thales, on a dû subir le refus d'informations. Il est donc compréhensible que l'on soit méfiant dans de telles conditions et que l'on aimerait savoir combien va coûter le projet jusqu'au bout. On nous demande de valider 86 000 €, et dans six mois, on nous en demandera à nouveau.

M. BOICHIS : En ce qui concerne les formations « conseiller à la sécurité », il s'agit d'une formation plus lourde que celle des chauffeurs, ou des responsables administratifs des sociétés de transports qui ont réglementairement une information à avoir et une formation. Celle-ci est de l'ordre de 2 à 3 jours pour la partie réglementation.

Au niveau de la formation à distance, l'avantage est que l'on ne reste pas assis devant l'ordinateur pendant 2 jours. Celle-ci se fait par petits morceaux de manière successive par période d'un mois, par exemple.

En ce qui concerne la confidentialité du projet, il est certain que l'idée était novatrice. Nous avons recherché durant toute la phase du projet à éviter de trop ébruiter pour ne pas se faire voler l'idée.

Peut-être y a t'il eu des excès sur l'insuffisance de communication mais cela ne m'appartient pas. Je comprends le fait que vous vous sentiez un peu brimé quant à l'absence d'informations que vous avez obtenues.

Des accords de confidentialité ont été signés entre Thales et moi-même et entre la 2C2A et Thales. Nous étions engagés.

L'affaire étant maintenant terminée, on se sent plus à l'aise maintenant pour en parler.

Mais il ne s'agit pas d'un dossier confidentiel défense. On a donné cette image pour dire comment cela se passe mais dans les clauses de confidentialité, nul part il était marqué « confidentiel défense ».

Enfin, pour les sommes à engager, je pense qu'au travers de ce schéma représentant les différents coûts, nous sommes totalement clairs sur les implications. On définit quelles ont été les sommes dépensées ou utilisées.

Ce schéma sera d'ailleurs diffusé à l'ensemble des délégués communautaires.

Pour chacun des éléments, on a fait une estimation correspondante.

La période actuelle couvre encore les 3 actions parce qu'il faut arriver à les organiser pour qu'elles puissent se lancer de façon indépendante.

A la fin du projet Interreg, il n'y avait pas de montage industriel et financier, le projet Interreg n'avait pas identifié qu'il fallait un Cosert. Il avait identifié le fait, parce que c'était la demande forte de 2C2A, qu'il y ait un centre ARISKA.

On a défini simplement quelles étaient les conditions favorables à son implantation.

Comme on n'a pas encore tout défini à l'intérieur du centre ARISKA, il est certain qu'il y a encore quelques études qui sont à mener.

Pour ce qui correspond à la partie COSERT, il n'y aura plus aucune demande de financement à la 2C2A. C'est par le biais du Conseil Général, de la Préfecture que vont se mener les opérations.

Pour le Sert, c'est la même chose parce qu'on est en train de faire le montage financier de la structure « Sert » qui doit être opérationnelle, si on décide de continuer, au 1^{er} septembre.

A ce moment-là, il n'y aura plus de besoins puisque tout va se faire dans le cadre d'une société commerciale normale qui va rechercher des investisseurs, qui va mettre de l'argent dedans qui va développer les produits, qui va vendre les prestations et qui aura un retour sur investissement.

Pour le 3^{ème} point, il faudra qu'il y ait encore des efforts de la 2C2A de deux natures :

1) recruter un chargé d'affaires qui s'occupe du projet entre le 2^{ème} semestre de cette année et le 1^{er} semestre de l'année suivante.

Lorsque la structure se montera, la personne définie en tant que chargé d'affaires devra permettre d'aller chercher les investisseurs qui permettront de faire tourner cette structure.

2) au niveau du centre ARISKA, il y aurait encore 30 à 40 K€ nécessaires pour finaliser les études pour l'organisation du Master, à savoir quelles sont les surfaces dont on a besoin au niveau de la salle de cours, combien il y aura d'élèves... Il y a là un certain nombre de choses que je n'ai pas chiffrées dans le détail (prix du terrain, réservation ou construction...).

Le chiffre que l'on a avancé de l'ordre de 1,7 ou 1,8 millions d'euros pour la construction du site, est basé sur une estimation réalisée avec des ratios de constructions neuves, mais il faut maintenant rentrer plus dans le détail.

M. VERNEL : Je voudrais répondre en lieu et place du Conseil Général qui a été mis en cause. Il faut savoir que ce projet a été présenté au Conseil Général et voté à l'unanimité des 37 membres présents puisque c'est quelque chose qui a été bien expliqué et je pense qu'il n'est pas tout à fait normal que l'on puisse faire le reproche que l'on n'ait pas expliqué à la vue de tout le monde ce qui allait se faire. C'était confidentiel et je pense qu'il n'y a aucun Conseiller Général qui s'est avancé à divulguer quoi que ce soit.

Donc aujourd'hui, cela a été voté et c'est tout à fait normal que le Conseil Général vienne en aide à la 2C2A.

Autre point qui a été avancé tout à l'heure, c'est le haut débit. Et bien je rentre d'une expédition en Charente et en Vendée avec 3 de mes collègues pour analyser la situation que l'on pourrait mettre en place sur le département des Ardennes. Cela va être mis en place grâce à un procédé qui s'appelle WIMAX et qui va couvrir le département des Ardennes à 100 % du territoire. Cela est prévu pour fin 2006.

M. DE POUILLY : Si cet organisme veut des clients, il faudra que très vite il soit certifié. Il faudra que les clients y aillent en confiance. Quelle est la société qui va certifier cette société ?

M. BOICHIS : Les organismes de formation sur les transports de matières dangereuses doivent être certifiés par le ministère des transports.

Sur la partie information, on aura des partenaires de renom national, voire international, qui permettront de certifier la qualité des informations, en particulier sur l'aspect veille juridique.

M. DE POUILLY : Est-ce le ministère de l'intérieur qui va certifier ?

M. BOICHIS : Le ministère de l'intérieur va agir au travers du Conseil National de la Sécurité Civile qui va nous assurer son tutorat.

M. LELARGE : Ne serait-il pas bon, au niveau de la 2C2A qui va encore devoir payer, qu'il y ait une convention qui lie cette société à la 2C2A pour que ce ne soit pas toujours le même qui paye ? Un partenariat qui existe depuis le début doit continuer par la suite.

M. BOICHIS : Ce partenariat doit se faire obligatoirement puisque la 2C2A est propriétaire des marques.

Le premier intérêt, c'est d'avoir une image, une notoriété qui dépasse le Vouzinois, qui dépasse les Ardennes.

Le deuxième est de créer des emplois qui vont créer une dynamique, avec des emplois d'un nouveau type ou peu fréquents dans le département et dans le Vouzinois et qui donc peuvent créer un phénomène d'appel parce qu'il va y avoir des BTS dans cette spécialité qui vont s'installer, il va y avoir des ingénieurs, des chercheurs.... C'est pour cela qu'on l'a appelé pôle d'excellence.

20 emplois, ce n'est pas beaucoup mais cela peut créer une dynamique qui va permettre de multiplier d'une certaine manière ces emplois et cette activité.

La volonté initiale était de dire : on va mettre de l'argent dans une étude chère mais qui va permettre d'avoir des retombées sociales au niveau dynamique dans le secteur.

Ceci étant, on prévoit dans les conditions du centre ARISKA qu'il faudra créer un deuxième hôtel parce qu'il va y avoir des stagiaires qui vont venir, des gens qui vont s'entraîner.

Le centre va donner un renouveau d'activités sur d'autres secteurs.

M. DOYEN : Ce projet entre dans le cadre d'Interreg. Donc la province du Luxembourg est intéressée. Je voudrais savoir, si les Belges sont intéressés directement par ce projet, s'ils vont être des partenaires, ou est-ce qu'ils seraient intéressés pour ramener le projet vers Florenville ou autre ?

M. BOICHIS : C'est une question intéressante. On pourrait leur poser la question. Les Belges nous ont contraints, dans ce projet, à ce que les activités belges et les activités françaises soient dissociées. On ne voulait pas ça. Côté français, on voulait travailler en commun et puis il y a eu les 3 premiers mois d'études qui ont essayé de mettre en place ceci en commun pour qu'à la fin, l'opérateur belge dise non.

Aujourd'hui, les Belges ont développé des produits. Normalement, quand on conçoit un système de management de crise, on commence par concevoir un système puis par développer des produits.

Eux, ils avaient envie de développer les produits tout de suite parce que ça leur permettait d'embaucher du monde et puis de faire du développement. Dans les développements qu'ils ont faits, il y a des choses intéressantes. Peut-être que, dans ce qui est intéressant, on leur proposera de les installer dans le centre ARISKA.

M. COLIN : Je voudrais savoir comment vous êtes arrivés dans le dossier parce qu'au départ, on nous a parlé de Thales-Thomson. Aujourd'hui, vous venez de la part du Cabinet 2CB. On ne vous connaît pas beaucoup alors quelles sont vos relations avec Thales-Thomson et que représentez-vous ?

M. BOICHIS : En 1998, j'étais dans le groupe Cogema, le groupe Areva. J'étais le directeur de la sécurité à l'époque. J'étais en relation avec Thales avec lequel on voulait voir ensemble quelles étaient les synergies qu'il pouvait y avoir entre les deux entreprises.

L'idée de Thales alors était de vendre des systèmes de simulation, pas de management de crise, pour entraîner mes opérateurs sur la maîtrise des risques. Il est important que les opérateurs s'entraînent (simulateur de conduite d'une centrale nucléaire, simulateur d'une conduite de camion) d'autant que souvent les ateliers sont différents les uns des autres et donc il était difficile de pouvoir traiter le sujet.

Et puis on a réfléchi sur ce qu'on pourrait déployer. Eux avaient des compétences sur la simulation en environnement virtuel. Moi de mon côté, j'avais une très forte compétence sur le risque industriel et sur le facteur humain, c'est-à-dire la manière dont l'individu va se charger d'une situation donnée pour être capable de traiter les sujets. Il y avait donc toute la partie information, connaissance.

On en est arrivé à l'idée de développer une formation sur la réglementation des transports de matières dangereuses.

On a cherché à convaincre des industriels pour financer ce projet mais on n'a pas réussi.

A ce moment-là, j'ai quitté le groupe Cogéma. J'ai fondé le Cabinet 2CB Conseil mais c'était pour continuer à assurer mon expertise sur un certain nombre de sujets.

Thales est revenu me voir pour me dire que maintenant qu'on avait les financements avec le programme Interreg, il fallait que je participe à l'opération.

M. COLIN : Et aujourd'hui, dans le programme que vous nous développez, on ne voit plus Thales ?

M. BOICHIS : Non, en effet, on ne le voit plus. Thales était intéressé par des systèmes de simulation. Il a disparu car il n'est plus un acteur essentiel sur le sujet.

M. COLIN : La somme de 1,8 millions nous fait un petit peu peur. Pourquoi la deuxième société ne prend-elle pas en charge ce que vous venez de développer ? On a l'impression que dans la deuxième ligne, vous allez mettre tout ce qui est matière grise, intelligence, et dans la troisième, bâtiment et concret.

M. BOICHIS : Il n'est pas nécessaire de construire une usine. Pour installer les machines, je n'ai besoin que de bureaux et d'une surface tout à fait classique. Ça va être de la prestation intellectuelle essentiellement. Pourquoi voulez-vous que je finance les bureaux ? Je vais les louer. Je n'ai aucun intérêt à les financer. Ce n'est pas dans ma logique.

D'un autre côté, le centre ARISKA a des logiques complémentaires à la mienne.

Pour tout ce qui est investissement, logiciel, développement de matériel, l'investissement est bien dans le Sert.

Par contre, tout ce qui est locaux, gestion de la cantine, ça ne m'intéresse pas, je préfère louer des bâtiments.

Pour les 1,8 millions, vous allez vous adresser à un autre exploitant que moi. Moi je suis l'exploitant technique. Vous allez vous adresser à un exploitant du type hôtelier, du type

exploitant de bureaux qui va investir pour avoir un retour sur investissement. Il ne faut pas confondre les métiers.

M. SIGNORET : Si je comprends bien, vous allez occuper une partie de cette structure.

M. BOICHIS : Oui. Je vais louer 90 % à cet exploitant.

M. SIGNORET : Tout à l'heure, vous avez parlé de SEM. Donc, cela veut dire que derrière la structure ARISKA et par rapport à la Communauté de Communes, il va falloir que l'on monte encore une SEM et que l'on retrouve le partenariat, l'ensemble des actionnaires pour effectivement constituer cette SEM et celle-ci va gérer l'ensemble des locaux. Pour vous, c'est sûr au niveau du Sert mais pour le reste, ce n'est pas sûr.

M. BOICHIS : De façon générale, dans le monde industriel, on n'est jamais sûr tant qu'on n'a pas signé les contrats. Pour le Sert, moi je ne suis pas encore sûr que vous allez me signer une convention comme quoi je vais avoir le droit d'usage et de commercialisation, et donc, dans ce cas-là, je ne ferai rien.

Pour ARISKA, on a fait une étude pour identifier le contexte ; il ne suffit pas de créer le Centre ARISKA, il faut également mettre un deuxième hôtel 2 étoiles, qui va permettre d'accueillir les stagiaires.

On a séparé les deux car il y a tout le contexte qui dépend du maître d'ouvrage qui est la 2C2A, qui doit conduire le projet.

M. SIGNORET : Par rapport au coût global d'investissement sur ARISKA, est-ce qu'on a l'assurance de quelques partenaires financiers qui accompagneraient aussi la 2C2A ?

M. SERVAIS : On a déjà vu des financeurs éventuels. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'engagements. Il faudrait déjà savoir si vous êtes d'accord pour que l'on continue. Mais nous avons déjà eu des contacts.

M. SIGNORET : Ce qu'on nous demande comme accord aujourd'hui, c'est de poursuivre uniquement l'étude.

M. SERVAIS : Exactement. C'est ce qui a été proposé au dernier Bureau et qui a été accepté.

M. SIGNORET : Cela me semble valable de poursuivre l'étude, ce qui nous laissera la possibilité à la fin de dire oui ou non lorsqu'on aura tous les éléments d'appréciation.

M. SERVAIS : Bien entendu et comme l'a dit M. BOICHIS, les 1,8 millions d'euros ne sont pas à la charge de la 2C2A. Celle-ci ne va pas construire les bâtiments. On est porteur du projet. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de continuer l'étude en cours qui dure depuis 3 ans, qui est de 86 000 €. On sait qu'on a déjà 50 % d'aides. On en aura plus mais, étant donné qu'on n'a pas les arrêtés de subvention, je ne peux pas vous dire quelle somme. 33 000 € de dépense, c'est le maximum. C'est donc l'objet de la délibération qui vous est demandée aujourd'hui.

M. COISTIA : Ce qui me semble cohérent, c'est, d'une part, de financer 33 000 € pour terminer l'étude mais pour préparer le dossier ARISKA, il faudrait, d'autre part, décider de recruter un chargé d'affaires car sinon, comment pourrions-nous recueillir les éléments d'information nous permettant de décider, avec des arguments sérieux sur un dossier ficelé, du devenir de ce projet ? Si on ne fait que financer les 33 000 €, on n'aura pas progressé beaucoup pour faire avancer le dossier ARISKA. Et on ne sera pas en mesure de prendre une décision en ce qui concerne le centre ARISKA.

M. BOICHIS : Dans le planning, les 33 000 € ou les 86 000 €, ce sont des dépenses qui sont en cours et qui se terminent au mois de juin.

En ce qui concerne le chargé d'affaires nécessaire pour pouvoir porter le projet, il faudrait pouvoir l'engager dans le courant du 2^{ème} semestre. Ce n'est pas une décision immédiate mais c'est un engagement en sachant que ça va arriver vite dans cet exercice budgétaire.

M. PIERRET : C'est pour cette raison qu'il faut, dans la poursuite de ce projet, si vous êtes d'accord, financer les 33 000 € maxi, on l'a dit, mais aussi les 30 à 40 000 € nécessaires pour faire le lien entre la fin de cette deuxième phase de projet et la mise en phase réalité du centre ARISKA. C'est un engagement à la fois, sur la mise en phase du projet et la mise en œuvre de ce projet à venir.

M. COLIN : J'ai une question pour la 2C2A par rapport au budget primitif qu'on a voté il y a à peu près un mois. Dans management de crise, on a déjà prévu 135 000 € d'études. On avait à notre passif 354 000 €. Je voudrais savoir si la situation est régularisée, si on a reçu les subventions qui étaient promises, si elles sont bien en caisse et à quoi correspondent les 135 000 €. Est-ce que les 33 000 € d'aujourd'hui peuvent être compris dans cette ligne ? Comment peut-on avoir un déficit de 354 000 € (compte administratif 2004) alors qu'on n'a qu'une participation de 60 000 € ?

M. SERVAIS : On a payé toutes les factures mais on n'a pas reçu la subvention de 350 000 €.

M. COLIN : A quoi sert la somme de 135 000 € votée ?

M. SERVAIS : Elle servira à autre chose.

Mlle GUIOT : Il faut avancer avant d'être remboursé. C'est l'application pratique des règles régissant les subventions.

M. DEOM : En 3 ans environ, il y a eu 750 000 € de dépenses. D'après ce que j'ai compris dans l'exposé, il manquerait 86 000 €, soit à peu près 4 mois de travail d'après mes calculs et je voudrais savoir à quoi correspondent ces travaux terminaux.

M. BOICHIS : A la fin de l'Etude Interreg, qui pour moi s'est terminée au mois de décembre de l'année dernière, pour pouvoir engager la suite de l'investissement, il y avait un certain nombre d'actions à mener. Il fallait initier les partenariats stratégiques, ce qui n'avait pas été fait pendant l'étude.

Il y a eu les contacts avec les ministères, avec le Préfet, avec les Directions au niveau de la sécurité pour obtenir les accords sur le Cosert et arriver à obtenir ce consensus et le soutien dont on a besoin pour lancer les opérations.

Il y a également, au niveau du Sert, le montage industriel et financier, c'est-à-dire caractériser comment se répartissent ARISKA, le Cosert et le Sert. Il fallait structurer chacun, savoir quelle activité on mettait dedans et pourquoi on les séparait. On a abouti fin juin à une structure claire de ces trois parties qui permet à chacune d'être lancée spécifiquement.

M. SERVAIS : Ça fait 3 ans que l'étude est commencée. Nous arrivons maintenant à la deuxième partie de l'étude, c'est-à-dire que ça s'accélère. Vous avez des Conseillers Généraux qui, à l'unanimité, ont trouvé le bien-fondé de ce projet. On a rencontré un conseiller du ministre de l'intérieur qui a trouvé ce projet intéressant et s'est engagé à contacter ses collègues du ministère des transports, du ministère de l'environnement et du ministère de l'industrie. Le soutien de ce conseiller est important. C'est pour cette raison que je vais vous demander de voter pour la poursuite de cette étude en sachant que la somme qui sera demandée à la 2C2A pour la poursuite de cette étude sera d'un maximum de 33 000 €.

M. GUERIN : En ce qui concerne le Crédit Agricole, les subventions apportées proviennent du Fader. La volonté, c'est de donner les moyens aux caisses locales de pouvoir aider ce genre de projet. Pour le Crédit Agricole, la première étape est de savoir quelle est la position du Conseil de Communauté et à partir de là, les 5 présidents de caisses locales concernées par le périmètre de la 2C2A pourront être réunis. On va constituer le dossier de base, on émettra l'avis local. La commission, début juillet, pourra se réunir à ce sujet-là. Plus aucune question n'étant posée, à 22 heures 20, il est proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

« Vu le projet SERT,

Vu la nécessité de financer l'étape en cours,

Le Conseil de Communauté décide :

- la réalisation de l'étude complémentaire pour un montant total H.T. de 86 240 €,
- d'inscrire les crédits correspondants par décision modificative au Budget Primitif 2005,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général des Ardennes, de l'Etat ou de tout autre organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Cette délibération est adoptée avec 2 voix contre et 9 abstentions.

M. SERVAIS tient particulièrement à remercier M. BOICHIS pour le travail qu'il a accompli et la qualité de sa présentation de ce soir.

III- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

a) Renouvellement du poste de chargé de mission « économie » :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de renouveler le poste de chargé de mission économie à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 25 août 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 575, indice majoré 485, soit un net mensuel de 1 710 €.
- D'inscrire les crédits correspondants (salaires bruts plus charges, déjà inscrits au Budget Primitif 2005) et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

M. DEOM demande si la 2C2A est sûre d'obtenir les subventions.

M. SERVAIS répond que oui.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du poste de chargé de mission tourisme :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De renouveler : le poste de chargé de mission tourisme à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 6 septembre 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 575, indice majoré 485, soit un net mensuel de 1 710 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit de Lise GIRONDELOT.

Aucune remarque n'étant formulée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Renouvellement du poste de chargé de mission en éco-éthologie :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De renouveler le poste de chargé de mission en éco-éthologie à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 703, indice majoré 583, soit un net mensuel de 2 070 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2C2A/CERFE 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit de Marie-Lazarine POULLE.

Aucune remarque n'étant formulée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Renouvellement du poste de responsable animalier du site touristique Nocturnia :

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De renouveler le poste de responsable d'animation et d'élevage à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 610, indice majoré 511, soit un net mensuel de 1 810.72 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

M. SERVAIS précise qu'il s'agit d'Anne FREZARD.

Aucune remarque n'étant formulée, cette proposition est adoptée à l'unanimité

e) Avenant au contrat du Directeur du 2C2A/CERFE

Suite à une demande d'augmentation salariale formulée par M. Rémi HELDER, Directeur du 2C2A/CERFE, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président à passer un avenant au contrat de travail de M. HELDER, modifiant sa rémunération de la manière suivante :

Indice brut : 780 (au lieu de 743)

Indice majoré : 641 (au lieu de 613)

Soit une rémunération de 2 365.47 € (au lieu de 2 259.44 €)

- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

M. DEOM voudrait connaître la justification de cette demande d'augmentation.

Mlle GUIOT explique que cela se justifie par rapport à l'augmentation du nombre d'étudiants à encadrer au 2C2A-CERFE. Elle rappelle qu'en 1999, M. Rémi HELDER avait refusé un poste rémunéré mensuellement 15 000 F à l'époque pour venir travailler au 2C2A-CERFE. Il est face à de nombreuses charges et responsabilités.

M. DEOM ne conteste pas le mérite de M. HELDER mais il fait remarquer que le salaire moyen du personnel de la 2C2A est de 1 500 €. Il ajoute que, puisque ce sont les gens qui cotisent pour payer, il faut tenir compte de la pauvreté de la 2C2A.

M. SERVAIS rappelle que M. Rémi HELDER a beaucoup de diplômes.

Mlle GUIOT ajoute qu'une grande partie du personnel de la 2C2A possède Bac + 5 et que leur travail est de qualité.

M. SIGNORET demande si cela est légal. D'après lui, la condition salariale ne semble pas légale.

M. SERVAIS précise que cela va passer au contrôle de légalité. S'il est dit que cela n'est pas possible, ce sera annulé.

Mlle GUIOT termine en disant que le contrôle de légalité a deux mois pour répondre.

Puis M. SERVAIS soumet cette proposition au vote.

Celle-ci est adoptée avec 6 voix contre et 9 abstentions.

IV- ATTRIBUTION D'UNE BOURSE A EVE AFONSO

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-d'accorder une bourse à Mademoiselle Eve AFONSO (thème de recherche : toxoplasme dans les populations de chats forestiers et domestiques) d'un montant de 11 500 € à compter du 1^{er} juin 2005 pour une période de cinq mois.

-d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

M. DE POUILLY demande si c'est la 2C2A qui donne cette bourse ou pas.

M. SERVAIS répond que cette bourse est donnée à la 2C2A qui lui reverse directement.

Mme GIOT aimerait, malgré tout, connaître la ventilation de cette bourse et savoir comment elle est dépensée par les étudiants.

Mlle GUIOT rappelle que les étudiants sont obligés de justifier une bourse pour pouvoir présenter leur thèse et que cette bourse leur sert de moyen de subsistance.

Puis M. SERVAIS soumet ensuite cette proposition au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

POINT SUPPLEMENTAIRE : PROPOSITION DE DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CERFE (ancien CIN)

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise est propriétaire des locaux de l'ancien CIN, 6, rue des Friches à Boulton aux Bois, cadastré sections AB n° 121, n° 123 et n° 175 depuis le 5 février 2005.

Le 2C2A-CERFE (Centre de Recherche et de Formation en Eco-Ethologie) y sera installé.

Aussi, pour permettre à celui-ci de fonctionner et, notamment, permettre l'accueil du public, des travaux d'aménagement doivent être réalisés dans le bâtiment : électricité, démolitions, maçonnerie, isolation. Le coût prévisionnel de la réhabilitation est estimé à 23 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté la délibération suivante :

« Le Conseil de Communauté décide :

- d'approuver le projet d'aménagement des locaux du 2C2A-CERFE et son budget prévisionnel à hauteur de 23 000 € TTC, (montant de l'opération inscrit au BP 2005)
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération ».

M. SERVAIS précise que ces travaux étaient prévus dès le départ.

Aucune remarque n'étant formulée, cette proposition est adoptée moins 1 voix et 1 abstention.

V- NOCTURNIA

M. DAUMONT souhaite connaître la date d'ouverture de Nocturnia,

M. SERVAIS répond que c'est prévu pour le 18 juin.

Par contre, concernant l'inauguration, aucune date n'a été fixée, le plus important pour le moment étant l'ouverture.

a) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il est proposé au Conseil de Communauté de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 €, à taux variable, indexé sur le T4M.

La périodicité des intérêts sera trimestrielle. La durée de cette ouverture de crédit sera d'un an renouvelable, éventuellement.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La ligne de trésorerie, c'est le taux du T4M + 0,07 %, soit un taux actuel de 2,1433.

M. PIERRET précise que l'an dernier, la ligne de trésorerie a coûté 17 000 € à la 2C2A.

Cette année, à ce jour, et pour environ 6 mois, on en est à 15 000 € .

Puis M. SERVAIS soumet cette proposition au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

b) Ouverture des postes

• Création d'un poste de technicien animalier-adjoint :

M. SERVAIS : Anne FREZARD ne peut être présente 7 jours sur 7 pendant les 4 mois d'ouverture.

De plus, le technicien animalier-adjoint peut très bien avoir une autre activité, tout comme Anne qui a également une activité d'animation.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste de technicien animalier-adjoint, polyvalent, à temps complet pour une durée de sept mois, à compter du 1^{er} juin 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 510, indice majoré 433, soit un net mensuel de 1 534 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

• **Création d'un poste de responsable restauration-cafétéria :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste de responsable restauration-cafétéria à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 10 novembre 2005, contrat renouvelable éventuellement jusqu'au 31 décembre 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 703, indice majoré : 583, soit un net mensuel de 2 070 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 voix contre et 3 abstentions.

Il est demandé sur combien d'heures est calculé le salaire et s'il est basé sur le Smic hôtelier.

M. SERVAIS répond qu'il est basé sur 35 heures. Les indices donnés sont ceux de la Fonction Publique.

• **Création d'un poste d'employé polyvalent :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste d'employé polyvalent chargé de la préparation des repas et occasionnellement du service, à temps complet, pour la période du 6 juin 2005 au 30 septembre 2005, poste renouvelable si besoin. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 364, indice majoré 335, soit un net mensuel de 1 187 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

M. SERVAIS précise qu'il faut qu'il y ait une deuxième personne qui puisse aider mais qui, à la limite, puisse aussi faire le service. Cela permettra au responsable de ne pas être là 50 ou 60 heures par semaine.

M. DEOM voudrait savoir s'il a été fait une projection sur les recettes de façon à voir si les salaires vont être amortis.

M. SERVAIS : Nous vous avons toujours informé que Nocturnia connaîtrait un déficit les premières années.

M. DEOM : On embauche 3 personnes pour le restaurant alors que l'affluence prévue est faible.

Mlle GUIOT répond : durant l'été, Nocturnia sera ouvert 66 heures 30 par semaine, 7 jours sur 7 ; l'embauche de 3 personnes est donc justifiée.

La fermeture aura lieu fin octobre mais après, il y aura toujours quelque chose à faire. Il faudra ranger.

Puisqu'il y a un souhait de rentabilité, il y aura possibilité d'ouvrir à des groupes, des séminaires, avec réservation de repas. Tout est effectué pour que ce soit rentable, d'où la présence du responsable cafétéria jusqu'en novembre, voire décembre 2005.

Mme GIOT : Je voudrais savoir s'il était possible de bénéficier des nouvelles aides à l'emploi qui existent depuis le mois de mai 2005 puisqu'une majeure partie des postes vont être sur une période déterminée, et nous sommes concernés par le secteur non-marchand. Nous sommes donc en mesure de pouvoir étudier les possibilités financières qui pourraient être apportées à la Communauté de Communes.

Mlle GUIOT répond que, suite à une réunion qui s'est déroulée à Vouziers à l'initiative du Conseil Général, il est apparu que ces aides ne correspondent pas aux postes ouverts sur Nocturnia, car la durée des contrats est trop courte. Il faut en effet un contrat d'un minimum de 6 mois pour pouvoir bénéficier de certains de ces dispositifs.

Puis M. SERVAIS soumet cette proposition au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

• **Création d'un poste de serveur polyvalent :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste de serveur polyvalent, à temps complet, pour la période du 15 juin 2005 au 31 août 2005 avec renouvellement éventuel. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 321, indice majoré : 306, soit un net mensuel de 1 084 €

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Création de trois postes d'agents d'accueil-boutique :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer trois postes d'agents d'accueil polyvalents, à temps complet, pour la période du 15 juin 2005 au 31 août 2005. Les agents seront rémunérés selon un indice brut : 245, indice majoré : 262, soit un net mensuel de 928,38 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

M. SERVAIS précise que ce sont des emplois étudiants, donc pendant les vacances.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Création d'un agent d'entretien -maintenance :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

-De créer un poste d'agent d'entretien-maintenance, spécialiste en électricité, polyvalent, à temps complet, pour la période du 1er juin 2005 au 10 novembre 2005, poste renouvelable éventuellement. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 450, indice majoré : 394, soit un net mensuel de 1 396 €.

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

● **Création d'un agent d'entretien :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste d'agent d'entretien, polyvalent, spécialisé en espaces verts, à temps complet, pour la période du 15 juin 2005 au 31 août 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 321, indice majoré : 306, soit un net mensuel de 1 084 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

● **Création d'un poste d'animateur :**

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un poste d'animateur polyvalent, à temps complet, pour la période du 1er juin 2005 au 31 août 2005, poste renouvelable éventuellement. L'agent sera rémunéré selon un indice brut : 450, indice majoré : 394, soit un net mensuel de 1 396 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif Nocturnia 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Fixation des tarifs

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer les tarifs des entrées à Nocturnia comme suit :

Individuels	Nom	Prix	Informations complémentaires
individuel adulte	chouette	8,5	
Individuel jeune de 5 à 17 ans	chauve-souris	6	
Autres réductions : vermeil, étudiants, chômeurs, handicapés	loir	7	
Famille nombreuses (à partir de 2 adultes et 3 enfants payants) adulte	loir	7	
Famille nombreuses (à partir de 2 adultes et 3 enfants payants) enfant	luciole	5	
Groupes			
forfait animation groupe adultes et ou enfants inférieur à 20 participants		40	Montant forfaitaire qui ne comprend pas la visite de l'exposition
Adultes (à partir de 20 personnes)	loir	7	
Visite libre enfants de plus de 5 ans (à partir de 20 enfants)	luciole	5	une gratuité accompagnateurs par tranche de 10 enfants,
Visite libre enfants de plus de 5 ans et une animation découverte (à partir de 20 enfants)	loir	7	7 euros par adulte supplémentaire
Visite animée pour les enfants de moins de 5 ans (à partir de 20 enfants)	luciole	5	
Visite animée pour les enfants de moins de 5 ans et une animation découverte (à partir de 20 enfants)	loir	7	une gratuité accompagnateurs par tranche de 6 enfants, 7 euros par adulte supplémentaire
Groupe enfants handicapés (sans limite de nombre)	luciole	5	accompagnateurs à 7 euros
Groupe adultes handicapés (sans limite de nombre)	loir	7	accompagnateurs à 7 euros
Moins de 5 ans, chauffeurs de bus, accompagnateurs*	grenouille	gratuit	
Formule pass' 2C2A			Une personne ayant payé une entrée en 2005 et habitant sur le territoire de la 2C2A peut bénéficier à sa demande pour le reste de la saison 2005 d'une entrée illimitée. Il ne sera délivré sur justificatifs qu'un seul pass' nominatif par foyer fiscal.

*accompagnateurs de groupes enfants dans la limite d'une gratuité par tranche de dix enfants pour les primaires, collèges, lycées, centres aérés et d'une gratuité par tranche de 6 enfants payants pour les classes maternelles.

M. DEOM cite l'exemple d'un couple qui prend un pass. Si ce couple revient la semaine suivante avec des parents, que se passe-t-il pour la personne qui n'a pas le pass ? Peut-elle rentrer ?

M. SERVAIS répond que l'autre personne paye son entrée. S'il n'y avait pas le pass, les deux payeraient.

M. DEOM pense qu'il aurait été préférable d'établir un tarif général pour les habitants de la 2C2A qui sont les premiers à payer les emprunts et la construction du site. Ce serait bien de les associer en leur faisant une remise. Ceci pourrait permettre de fédérer les habitants de la Communauté de Communes qui reconnaîtraient qu'ils sont membres à part entière de la 2C2A.

M. SERVAIS : Cela ne veut pas dire que chaque visiteur demandera un pass. Certains seront intéressés parce qu'ils ont une résidence secondaire, etc.

Mme COSSON : Je voulais intervenir sur un dispositif qui existe et qui pourrait être mis en place par une convention. C'est le dispositif avec le Conseil Général et le CCAS de Vouziers pour permettre aux familles bénéficiaires du RMI de pouvoir obtenir une aide à la place pour participer aux événements et à la vie culturels. Cela n'apparaîtrait pas dans les tarifs. C'est un dispositif dans lequel le Conseil Général est partenaire sur l'ensemble de l'arrondissement de Vouziers. Ce dispositif permettrait aux familles défavorisées d'avoir accès à Nocturnia.

M. SERVAIS : Aujourd'hui, ce sont des tarifs valables pour tous mais la proposition de Mme COSSON pourra être étudiée, même après l'ouverture.

M. LAHOTTE : Une remarque : N'y a t'il pas antagonisme entre l'avant-dernière ligne du tableau où on note que l'entrée pour les accompagnants de groupe est gratuite et au-dessus où il est dit que les accompagnateurs de groupes d'enfants ont une entrée gratuite pour 10 enfants et une entrée à payer par adulte supplémentaire.

M. SERVAIS : Peut-être que l'explication du tableau n'est pas clairement formulée.

M. COISTIA : Concernant les animations de visites, nous avons proposé en Bureau que les animations de groupe ne puissent être effectuées pour des groupes inférieurs à 20 enfants (et non supérieur à 20 enfants). Nous avons également demandé qu'un prix de visite soit attribué pour les enfants, ainsi qu'un prix forfaitaire pour les animations. C'est-à-dire que le coût global de l'animation doit être réparti en fonction du nombre total d'enfants.

Nous proposons que l'on dissocie le droit d'entrée et un prix forfaitaire pour l'animation. Quel que soit le nombre d'enfants, chacun paierait son entrée. Par contre, un tarif forfaitaire peut être établi pour l'animation (peu importe le nombre d'enfants). Il faut cependant fixer un plafond pour la taille du groupe. 20 enfants, par exemple, ce serait le maximum. Si le groupe est supérieur, il peut être divisé.

M. SERVAIS : Ceci avait effectivement été proposé, même pour les adultes.

Mlle GUIOT : Pour répondre à M. COISTIA, on ne dit pas que s'il y a 20 ou 30 personnes, il n'y a qu'un animateur. Et c'est pour ça qu'on a besoin d'animateurs. On débute seulement. GREVIN DEVELOPPEMENT n'a, à aucun moment, envisagé cette hypothèse. Et nous n'avons pu, dans un si bref délai, établir un chiffre. Nous n'avons pas les éléments pour fixer un prix qui ne soit pas arbitraire.

M. COISTIA : On pourrait établir un système qui est déjà appliqué dans d'autres structures. Nocturnia est une structure importante. On doit être sérieux et mettre en place un système déjà utilisé dans des structures équivalentes.

M. SERVAIS pense qu'il serait bon de mettre un forfait. Si on reprend le calcul déjà fait, on prend 2 euros pour un groupe de 20, soit 40 euros.

Mlle GUIOT précise que le forfait ne pourra être que sur réservation.

M. LELARGE : Il faut donner le choix au groupe de prendre l'animation ou pas.

M. SERVAIS : Ils l'ont déjà. On propose, on n'impose pas.

M. Pierre BOUVARD : J'ai été gérant du Centre d'Initiation à la Nature de Boulton aux Bois. Nous avons effectivement connu un problème de tarif. Il y a des choix, des politiques différentes.

Si on recherche, en tant qu'éducateur, en tant qu'enseignant, l'épanouissement de l'enfant, on va vouloir que les enfants, en allant à Nocturnia, bénéficient d'une visite. Si on veut que la visite soit largement consommée côté client, stratégiquement, commercialement, il est préférable de laisser un prix tel qu'il est affiché actuellement parce que pour les clients, le surplus de 2 € passe beaucoup plus facilement. Si on affiche un forfait de 40 ou 50 €, cette somme peut effrayer beaucoup de groupes. Côté commercial, établir un forfait n'est pas l'idéal.

Ensuite, pour fixer une limite de groupe, il faut penser à la gestion. Au CIN, la solution était de trouver un plafond. Moi je mettrais un plafond de 30 personnes. C'est-à-dire qu'on assure une qualité de prestation. Ce plafond peut paraître élevé mais ça permet à la structure qui accueille de pouvoir, au-delà de 30 enfants, mettre deux animateurs. Mais pour un groupe de 25 enfants ou adultes, cela permet de ne mettre qu'un seul animateur.

Après, le problème est pour les gérants de la structure Nocturnia qui auront plus de difficultés pour répondre à la demande. Donc ne serait-il pas préférable d'inclure le forfait de l'animation dans le prix de base ? Ce sont des choix stratégiques. Si on veut qu'un maximum d'enfants bénéficient de visites animées, il vaut mieux que ce soit inclus dans le prix de base.

Après, si on veut rentabiliser les animateurs, il vaut mieux que ce soit dans les forfaits.

Mlle GUIOT : Je me permets d'attirer votre attention sur ce point : ajouter un forfait sur le tableau des prix ne pose pas de souci.

En revanche, le tableau est cohérent. C'est-à-dire que tout sera désorganisé si un prix change. Soit tout doit être changé, soit vous rajoutez une ligne comme par exemple un forfait. Tout a été étudié, pesé, en comparaison avec d'autres structures. C'est Olivier ROUSSEAU, qui est compétent en la matière, et Anne FREZARD qui ont travaillé sur le sujet, ainsi que le Cabinet GREVIN.

Le prix maximum est de 8,5 €. On le considère déjà élevé, bien sûr, mais on pense que peu de visiteurs le paieront. L'objectif, pour répondre à vos préoccupations, est d'avoir un maximum de tarifs réduits.

M. SERVAIS : Finalement, nous allons revenir sur la proposition de faire une animation, au prix forfaitaire de 40 € allant de 2 à 20 personnes

Puis M. SERVAIS soumet au vote l'ensemble des tarifs en tenant compte de la ligne supplémentaire.

Cette proposition est adoptée avec 3 voix contre.

M. SERVAIS propose enfin les tarifs des consommations dont le tableau a été distribué en début de séance.

Il précise que les tarifs ont été calculés d'après les prix d'achat et puis d'après les tarifs pratiqués aux environs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Indemnités de régisseur

Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique, des régisseurs peuvent être chargés, pour le compte des comptables publics, d'opérations d'encaissement ou de paiement.

Cette procédure, organisée et réglementée par le décret n° 97/1259 du 29 décembre 1997, est notamment destinée à faciliter le paiement de dépenses et l'encaissement des recettes.

Compte tenu de la création d'une régie d'avances et de recettes à Nocturnia, RD 946 – Olizy-Primat, et de la création de postes de régisseur et de régisseur suppléant, une indemnité annuelle de responsabilité est allouée à ceux-ci.

Cette indemnité est calculée en fonction de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs, qui détermine un barème suivant l'importance des fonds maniés et le montant du cautionnement imposé.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le principe de ces indemnités pour ces postes de régisseur et régisseur suppléant.

PROPOSITION (suivant arrêté Ministériel du 28 mai 1993)

Régie de Recettes et d'Avances

	Fonds de caisse	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant maximum de l'encaisse	Montant maximum de l'avance	Montant du cautionnement	Indemnité de responsabilité annuelle des régisseurs et suppléants
<i>NOCTURNIA</i>	200 €	< 2 440 €	2 440 €	1 220 €	dispensé	110 €

M. DEOM : Vous avez estimé le montant des recettes encaissées mensuellement à 2 440 €. Est-ce un seuil qui peut être multiplié, ou comptez-vous encaisser par mois car à ce moment-là, il est inutile de parler du tarif groupe puisque, d'après mes calculs, cela fait 350 entrées par mois, soit 16 par jour, sans consommation. Donc je m'étonne un peu de cette somme.

M. SERVAIS : Je pense qu'il y a un cautionnement lorsqu'on dépasse une certaine somme.

Mlle GUIOT : Ce qui vous est soumis a été validé par M. GRALL, Trésorier. Il s'agit du montant moyen des recettes. Je vous rappelle que Nocturnia ne sera ouvert qu'à partir de mi-juin. Ça va être plein boum en juillet-août, et on espère encore en septembre.

M. GRALL estime qu'une ouverture de 7 mois, mais avec seulement 2 mois de pleine activité, donne cette moyenne-là, étant précisé qu'il avait à cœur de dispenser le régisseur et le régisseur suppléant du montant du cautionnement. Tout est lié et c'est une ligne qui résulte de l'arrêté. C'est-à-dire que si l'on estime que les recettes sont inférieures à 2 440 € en moyenne, cela entraîne un fonds de caisse de 200 € et une indemnité de 110 € pour les deux personnes. S'il y a plus, il pourrait y avoir un réajustement mais une fois encore, ce n'est pas clair. Mais ces chiffres sont validés par le trésorier. C'est lui le responsable de la régie.

M. SERVAIS ajoute que l'essentiel est que ce soit validé par le percepteur. Puis il soumet cette proposition au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

VI- QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN rappelle que le Président avait fait part, lors d'un précédent Conseil de Communauté, qu'il était prévu une rencontre entre les membres du Bureau et le Conseil Général à propos du désenclavement de la ville de Vouziers.

M. SERVAIS informe qu'en effet, une rencontre a eu lieu avec M. HURE, Président du Conseil Général, ainsi que le premier Vice-Président. Les Conseillers Généraux de la 2C2A et les membres du Bureau étaient également présents.

Au cours de cette réunion, un grand nombre d'échanges d'idées a eu lieu mais rien de définitif n'est ressorti.

Il a été aussi question de l'emploi et des subventions.

Rien n'a été arrêté. Il a été présenté la 2 fois 2 voies depuis le Châtelet sur Retourne, mais cela risque de prendre plusieurs d'années.

Il a été présenté aussi la possibilité vers la Marne, vers l'A4. Mais le problème est, qu'à partir de Cernay en Dormois, il s'agit de la Marne et le Conseil Général des Ardennes n'a aucun pouvoir.

Il a également été question d'aller vers Clermont en Argonne. Là, c'est la Meuse, mais ceci peut poser moins de problèmes car ce serait aussi bénéfique pour eux que les gens du Nord viennent par Vouziers.

M. SERVAIS ajoute qu'il a entendu dire qu'elle était programmée.

M. Jean-Claude ETIENNE confirme en disant que l'ouverture de marché a lieu la semaine prochaine.

M. SERVAIS : On a parlé aussi de Sedan vers Vouziers sans parler automatiquement d'une 2 fois 2 voies mais d'améliorer la route venant de la Belgique ou du Luxembourg. Après, il faudrait quand même continuer sur le Châtelet, sur Clermont ou Sainte Menehould.

Ce qui est surtout ressorti, c'est que le Président du Conseil Général a compris que la 2C2A, les membres du Bureau, les Conseillers Généraux et les membres du Conseil de Communauté ont envie de donner leur avis. Il a donc accepté qu'il puisse y avoir d'autres réunions avant que des décisions soient prises.

On ne nous impose pas automatiquement ce qui sera décidé. Mais pour l'instant, le Conseil Général n'a rien décidé. Mais c'est à lui que reviendra la décision finale.

M. HURE est d'accord pour organiser une autre rencontre, afin d'en discuter à nouveau. Il n'y a pas de projet définitif actuellement. Le Conseil Général aime autant avoir l'avis de la base. 4 hypothèses de projet ont été présentées sans qu'aucune décision ne soit prise.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, M. SERVAIS lève la séance à 23 heures 45.

Fait à Vouziers, le 10 juin 2005.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Jean-Luc PAYER